

Décision

Générale

colonial

Décision n° 949 une permission d'absence de trois mois pour en jouir à Madagascar est accordée à M. Ranaivo Jean, commis comptable en service au Bureau des Finances.

n° 949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date de publication
13 août 1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de trois mois pour en jouir à Madagascar est accordée à M. Ranaivo Jean, commis comptable en service au Bureau des Finances. L'intéressé qui voyage en 3e classe profite ra de la 1re occasion maritime après l'arrivée de son remplaçant ; il pourra sur sa demande percevoir avant son départ une avance de solde dans les conditions fixées à l'article 11 du décret du 1^{er} août 1944. M. Ranaivo Jean sera remis à la disposition du Gouverneur Général de Madagascar à l'issue de sa permission d'absence.